

# CONFERENCE DES MINISTRES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA/CM)

## 741(XXVII) PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE CENTRE AFRICAIN POUR L'APPLICATION DE LA METEOROLOGIE AU DEVELOPPEMENT POUR 1992/1994

### LA CONFERENCE DES MINISTRES,

**Rappelant** sa résolution 540 (XX) de 1985 dans laquelle elle a décidé la création d'un Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement en tant qu'institution qui permettrait de trouver des solutions aux crises économiques en Afrique dont les causes sont liées au climat et à l'environnement,

**Rappelant également** la résolution 621 (XXII) d'Avril 1987 qui a établi le Centre, adopté ses statuts et décidé de son implantation, à Niamey, République du Niger,

**Rappelant en outre** l'importance de la résolution 651 (XXIII) de 1988, relative à la mobilisation des ressources auprès des Etats membres pour le budget du fonctionnement du Centre,

**Pleinement consciente** d'autres résolutions qui ont été adoptées afin de rendre opérationnelle le Centre Africain de l'Application de la Météorologie au Développement,

**Ayant examiné** le rapport de la quatrième réunion du Conseil d'Administration du Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement,

**Notant avec regret** que le Centre connaît de graves problèmes pour obtenir les ressources nécessaires à son fonctionnement,

**Appréciant** le fait que le Centre a commencé à réaliser certains de ses objectifs en diffusant certains de ses produits aux Etats membres pour utilisation,

**Préoccupée** par le fait qu'en dépit de ces initiatives encourageantes, le Centre ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour faire à ses dépenses de fonctionnement,

**Déterminée** à voir que le budget de fonctionnement du Centre soit entièrement financé par les Etats membres pour que celui-ci puisse réaliser ses objectifs en matière de développement économique et social,

Document officiel, 1992 Supplément n°13

**1. Approuve le budget du Centre tel que proposé;**

**2. Décide** que l'année initiale pour le versement des contributions serait l'année 1989, l'année qui suit l'adoption du barème des contributions;

**3. Exhorte tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les statuts du Centre dès que possible;**

**4. Exhorte en outre** les Etats membres à appuyer le Centre en détachant à leurs frais auprès de celui-ci, des scientifiques pour des périodes de courte durée, qui participeraient à l'exécution des programmes du Centre;

**5. Lance un appel aux Etats membres qui n'ont pas encore honoré leurs contributions, pour qu'ils le fassent le plus tôt possible en commençant par l'année 1989;**

**6. Lance en outre un appel** aux Etats membres qui ont honoré une partie de leurs obligations financières mais qui ont encore des arriérés pour qu'ils réglent ces arriérés dès que possible;

**7. Exprime ses remerciements** aux Etats membres et aux donateurs qui ont honoré leur engagement d'appuyer le centre;

**8. Prie** le Secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique d'examiner la possibilité pour les Etats membres, de payer en Monnaie locale leurs contributions par l'intermédiaire du Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement;

**9. Prie en outre** le Secrétaire Exécutif de la commission Economique pour l'Afrique de faire rapport à la prochaine Conférence des ministres sur l'Application de la présente résolution ainsi que sur le fonctionnement du centre.

**281ème séance  
22 avril 1992**

E/1992/33 E/ECA/CM.18/24